

## **COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM**

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal  
du 20 juin 2019 à 19h00  
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni à TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 juin 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 juin 2019.

**Etaient présents** : M. PETIT Bertrand, M. TILLIER Patrick, M. SANNIER Alexandre, Mme MÉRIAUX Marie, M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme LEVRAY Dorothée, M. HAU Bernard, Mme LAMOTTE Marie-Agnès, M. HILMOINE Michel, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. MALADRY Jean-Paul, M. GAUTRIN Frédéric, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme CHAMPENOIS Frédérique, M. FERARE Hervé, Mme GRESSIER Cathy, Mme MILON Sophie, M. FOULON Franck, M. LHOMEL Didier, Mme BELPALME Sylvie, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme METEYER Marie-Claire, Mme MILBLED Virginie, M. CHILOUP Arnaud, et M. DESFACHELLES Mathieu.

**Excusés** : Mme GODART Christelle, M. BÉE Jean-Claude, M. SANTRAIN Didier, M. HAU Dominique, M. YVART Éric, Mme GRESSIER Séverine, Mme DOS SANTOS ALVES Séverine, M. GRUSON Franck, Mme PETITPRE Claire, Mme BOULAINGHIER Lucile qui ont respectivement donné pouvoir à M. TILLIER Patrick, Mme CHAMPENOIS Frédérique, M. HOLLANDER Jean-Paul, M. PETIT Bertrand, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme LAGACHE Valérie, Mme GODIN Virginie, M. LEMARIE Jean, M. CHILOUP Arnaud, et Mme LAMOTTE Marie-Agnès

**Absents excusés** : M. BIZET Georges et M. COURTIN Xavier.

**Secrétaire de séance** : M. HOLLANDER Jean-Paul.



La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 27 mars 2019.

Madame MERIAUX fait remarquer que contrairement à ce qui est indiqué sur le procès-verbal, il n'y a pas eu de mise au vote du DOB.

Le vote ne porte pas directement sur l'approbation du débat d'orientation budgétaire mais sur la décision du Conseil de reconnaître la tenue du débat et l'existence d'un rapport.

Le procès-verbal est déclaré adopté.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 5 avril 2019. En l'absence de toute remarque formulée, le procès-verbal est déclaré adopté en l'état.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

### **AFFAIRES FONCIERES**

#### **D2019-06-30 : APPELLATION ALLEE DES CERISIERS – COMMUNE DELEGUEE DE TATINGHEM**

*Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER*

Suite à la réalisation par le lotisseur Pierr'Invest du lotissement Résidence du Parc, Route de Boulogne, sur la commune déléguée de Tatinghem, le Conseil Municipal entérine l'appellation « Allée des Cerisiers ».

**Adopté à l'unanimité**

## **D2019-06-31 VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – FLANDRE OPALE HABITAT**

*Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER*

La SA d'HLM Flandre Opale Habitat souhaite procéder à la cession de cinq logements locatifs sociaux situés sur la commune déléguée de Tatinghem, Allée des Tourterelles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la vente de ces logements.

**Adopté à l'unanimité**

## **FINANCES**

### **D2019-06-32 : BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis conforme de la commission finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte sans réserve le compte de gestion 2018.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-33 : BUDGET GENERAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Alexandre SANNIER, Maire délégué de la commune déléguée de Tatinghem.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le compte administratif 2018.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-34 : BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation de résultat du compte administratif 2018 établi comme suit :

364 736,28€ au compte 1068 (recette d'investissement)

593 946,89€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-35 : BUDGET GENERAL : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis conforme de la commission finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de l'état néant pour l'exercice 2018.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-36 : BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la modification budgétaire n°1 sur le budget principal suivante :

Recettes de fonctionnement :

-002 : -13 476€

-6419 : + 3 976€

-7788 : + 9 500€

Dépenses d'investissement :

-21312 : - 5 000€

-2183 : - 16 000€

-21534 : + 21 000€

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-37 : BUDGET ANNEXE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis conforme de la commission finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte sans réserve le compte de gestion 2018.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-38 : BUDGET ANNEXE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Alexandre SANNIER, Maire délégué de la commune déléguée de Tatinghem.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le compte administratif 2018.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-39 : BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation de résultat du compte administratif 2018 établi comme suit :

29 934,14€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-40 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Ne prennent pas part au vote du fait de leur statut de président d'association : M. TILLIER Patrick (Association des familles), M. HOLLANDER Jean-Paul (AOSM), M. HAU Bernard (Comité des fêtes de Tatinghem), Mme LEFEBVRE Sylviane (Comité des fêtes de Saint-Martin-au-Laërt), M. SANTRAIN Didier ( Clos du rivage), M. FERARE Hervé ( Amicale Laïque), M. SANNIER Alexandre (SEL), M. LHOMEL Didier (OMS), M. MALADRY Jean-Paul (football club de Tatinghem), M. GRUSON Franck ( entente colombophile).

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-41 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000€ auprès de la Banque Postale.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-42 : REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PERCUE SUR LES ZONES D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE.**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le principe d'un reversement d'une partie du produit du foncier bâti entre la commune et la CAPSO sur les zones d'activités communautaires existantes et à venir, créées, gérées et/ou requalifiées, fixe le partage du produit supplémentaire à 50% pour la commune et à 50% pour la CAPSO et renonce expressément à cette volonté en cas de refus d'adhésion à ce principe de reversement de la taxe foncière, par l'une des communes membres de la CAPSO.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-43 : LES ECURIES DE SAINT-MARTIN : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 300€ à l'association « les Ecuries de Saint-Martin ».

**Adopté à l'unanimité**

## **PERSONNEL MUNICIPAL**

### **D2019-06-44 : REGLEMENT DE FORMATION**

*Rapporteur : Bertrand PETIT*

Après avis favorable du comité technique et de la commission du personnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au règlement de formation proposé.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-45 : COMPTE EPARGNE-TEMPS**

*Rapporteur : Bertrand PETIT*

Après avis favorable de la commission du personnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouvelles modalités de compensation financière du compte épargne-temps.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-46 : CENTRE DE GESTION 62 : CONVENTION DE GROUPE SOFAXIS – ASSURANCES PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE**

*Rapporteur : Bertrand PETIT*

Après avis favorable de la commission du personnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et approuve la participation de la collectivité de 9€ brut par agent.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-47 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS COMMUNAL : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS.**

*Rapporteur : Marie MERIAUX*

Après avis favorable de la commission du personnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le recrutement de deux contrats d'engagement éducatif supplémentaires dans les mêmes conditions que la délibération du 27 mars 2019.

**Adopté à l'unanimité**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **D2019-06-48 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR »**

*Rapporteur : Bertrand PETIT.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature d'une convention avec l'Association des « Restaurants du Cœur » pour la mise à disposition d'un local rue de l'Abbé Carlier.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2019-06-49 : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT DURABLE, RELATIVE A L'ACCES DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS**

*Rapporteur : Valérie LAGACHE*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

**Adopté à l'unanimité**

**D2019-06-50 : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

*Rapporteur : Bertrand PETIT.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de régularisation de la situation administrative de la plateforme logistique et de transport rue de la Croix pèlerine – ZI du fond Squin de la société TSA

**Adopté à l'unanimité**

**D2019-06-51 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE**

*Rapporteur : Bertrand PETIT.*

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces informations**

|  |
|--|
| <p><b>L'ordre du jour étant épuisé<br/>La séance est levée à 20h15</b></p> |
|--|